

Motion d'ajournement

même si notre doctrine et nos programmes sont différents, nous pouvons convenir ensemble des méthodes à suivre pour en arriver à des décisions.

Toutefois, cela exige une attitude de confiance entre les partis. Je pense, à tort ou à raison, que la situation ne se serait pas détériorée comme ces deux dernières semaines s'il n'y avait pas eu perte de confiance. Je veux parler des deux principaux partis de la Chambre. Pour une raison quelconque, et ce n'est pas à moi de spéculer sur les causes de ce problème, il n'y avait plus aucune confiance entre ces partis et ceux-ci ne savaient plus reconnaître l'importance de la démocratie parlementaire. Pour une raison quelconque, une mauvaise volonté qui allait au-delà des divergences de politique et de doctrine a entravé le bon fonctionnement du Parlement.

Lorsque l'on considère les 16 jours qui viennent de s'écouler, on s'aperçoit que les Canadiens ont été témoins d'un spectacle désolant. Ils ont vu que les hommes et les femmes, élus pour faire un travail, n'étaient pas là pour le faire. A mon avis, ces hommes et ces femmes n'ont pas fait leur travail à cause d'un manque fondamental de respect les uns pour les autres, respect qui est essentiel au fonctionnement de notre régime démocratique. Qui en a fait les frais? Pendant que la Chambre ne siégeait pas, les affaires publiques en ont pâti. Nous n'avons pas examiné les mesures législatives qui étaient prévues à l'ordre du jour. Nous n'avons pas résolu nos problèmes de logement. Nous n'avons pas mis en œuvre de programmes visant à combattre le chômage. Le public en a donc pâti. Les hommes politiques également, parce que le respect qu'inspirent notre institution et ses membres dans le pays a diminué, à mon avis. Toutefois, et c'est le plus important, comme nous sommes un pays démocratique, notre société en a pâti de façon plus générale, outre les problèmes économiques dont je viens de parler.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Nord (M. Gamble)—Les finances— a) La modification prévue de l'application de la taxe de vente—Le remboursement éventuel de la part excédentaire b) Les intentions du gouvernement; le député de Vaudreuil (M. Herbert)—La Fonction publique—La mise en œuvre des recommandations du comité spécial des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique; le député de Hamilton-Ouest (M. Hudecki)—La justice et les questions juridiques—La mobilité des avocats à l'échelle nationale.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion du chef de l'opposition (M. Clark):

Que, de l'avis de la Chambre, pour l'efficacité future du Parlement en tant qu'assemblée démocratique représentant les besoins, les croyances et les aspirations de la population canadienne, il faut revoir sur-le-champ tous ses règlements, règles et pratiques, et que la Chambre exhorte donc le gouvernement à déférer au Comité permanent de la procédure et de l'organisation, pour amorcer la discussion, le document intitulé «Énoncé de principes: La réforme parlementaire», déposé le 23 novembre 1979, ainsi que des projets de réforme du processus budgétaire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le temps de parole du député d'Oshawa (M. Broadbent) est expiré. Il pourrait, cependant, poursuivre son propos du consentement unanime de la Chambre.

M. Benjamin: C'est là une autre règle que nous devons changer.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas de la bonne volonté de la Chambre qui me permet de poursuivre mon discours. En guise de conclusion, je dirai que tous les partis ont fait des propositions intéressantes dans le cadre de ce débat. Le comité devrait poursuivre son œuvre; il faudrait moderniser les règles et procédures de la Chambre pour permettre d'administrer plus efficacement les affaires de l'État et permettre aux députés de mieux jouer leur rôle.

Je tiens à insister sur le fait qu'il ne faut pas se faire d'illusions et croire que tout ira bien après cette réforme que je souhaite vivement. Il faut rétablir une certaine confiance entre les partis pour nous permettre de débattre les énormes divergences doctrinales qui nous séparent dans ce contexte.

[Français]

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, je souscris aux propos de ceux qui, de cette paralysie parlementaire que nous avons vécue au cours des deux dernières semaines, ont tiré la conclusion qu'à tout mal est un bien et que peut-être cette crise nous donnerait-elle la volonté collective en tant qu'institution de s'adresser aux problèmes de la réforme parlementaire de façon concrète et immédiate. Que nous ayons tous des vues sur le sujet est un truisme. Que nous aspirions tous à un Parlement plus efficace est bien sûr une réalité pour chacun d'entre nous. Il est cependant dangereux si chacun y va de sa petite idée que nous perdions de vue l'essentiel. Et c'est la raison pour laquelle j'aimerais peut-être entretenir la Chambre quelques instants de la véritable problématique de la réforme parlementaire. Parce que qui parle de réforme parlementaire parle bien sûr de cette institution qu'est le Parlement. Et bien souvent, nous avons tendance, par des raccourcis faciles, à oublier ce qu'est le Parlement, à faire abstraction de l'un ou de l'autre de ses rôles, d'une ou l'autre de ses fonctions, et, chacun y allant de sa perspective propre, à favoriser telle ou telle mesure qui étaye telle ou telle conception ou acception du parlementarisme.